REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels

Etablissements Public à Caractère Technique créé par Décret N°2005/252 du 30 juin 2005, modifié et complété par décret N° 2009/386 du 30 novembre 2009 et du Décret N° 2018/501 du 20 Septembre 2018.

Tutelle Technique: Ministère de la Santé Publique





REPUBLIC OF CAMEROON

National Procurement Centre for Essential Drugs And Medical Devices

Technical Public Institution created by Decree N°2005/252 of june 30th 2005, modified and completed by Decree N° 2009/386 of November 30th 2009 and Decree N° 2018/501 of Septembre 20th 2018.

Technical Guardianship: Ministry of Public Health

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/CEN/CIPM/2024 DU 0 8 FFV 2024 , RELATIF A LA COUVERTURE ET GARANTIE DES RISQUES PORTANT SUR LA MALADIE ET FRAIS FUNERAIRES POUR LE PERSONNEL ET FAMILLE (LOT UNIQUE) DE LA CENAME

1. OBJET

Le Directeur Général de la CENAME lance, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la couverture et garantie des risques portant sur la maladie et frais funéraires pour le personnel et famille (lot unique) de la CENAME

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont réparties ainsi qu'il suit :

- Lot unique : couverture et garantie des risques portant sur la maladie et frais funéraires pour le personnel et famille (lot unique) de la CENAME.
 - Les consultations et visites médicales ;
 - Les frais médicaux :
 - Les frais pharmaceutiques :
 - Les frais d'analyses médicales :
 - Les frais d'hospitalisation;
 - Les frais d'actes de spécialités telles que radiologie, vaccination, électrothérapie ;
 - Les dialyses ;
 - L'évacuation sanitaire :
 - Le rapatriement de corps ;
 - L'hospitalisation à l'étranger;
 - Les frais de sanatorium et de préventorium ;
 - Les frais de lunetterie :
 - Les frais de dentisterie :
 - Les frais de maternité :
 - Les frais funéraires :
 - La prime de maternité ;
 - Une couverture contre toutes les maladies, y compris le SIDA, le paludisme, le cancer ou toute autre affection particulière ;
 - Les frais d'assurance voyage.

Cette police couvre les prestations, pour une période de trente-six (36) mois, divisée en trois (03) tranches comme suit :

- Tranche ferme : période de douze (12) mois :
- Tranche conditionnelle n°01 : période de douze (12) mois ;
- Tranche conditionnelle n°02 : période de douze (12) mois.

Le détail desdites prestations est présenté dans les Termes de Références (TDR) du Dossier d'Appel d'Offres.

3. PARTICIPATION

La participation à la présente Consultation est ouverte aux Compagnies d'assurances installées en République du Cameroun, agréées et certifiées par le Ministère en charges des finances, et ayant une expérience avérée dans les domaines concernés.

4. ALLOTISSEMENT

Lot unique.

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des prestations est de :

- Tranche ferme: Trente millions (30 000 000) Francs CFA, Toutes Taxes Comprises (12 mois).
- Tranche conditionnelle n°01: Trente millions (30 000 000) Francs CFA, Toutes Taxes Comprises (12 mois).
- Tranche conditionnelle n°02: Trente millions (30 000 000) Francs CFA, Toutes Taxes Comprises (12 mois).
- Soit une prime globale pour la période de trente-six (36) mois de 90 000 000 (quatre-vingt-dix millions) francs CFA, Toutes taxes comprises.

6. FINANCEMENT

Le financement des prestations, objet du présent Appel d'Offres est assuré par le budget de fonctionnement de la CENAME, des exercices 2024, 2025 & 2026, imputation 670430.

7. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté et retiré au Secrétariat du Directeur Général de la CENAME sis au siège de la CENAME à Yaoundé, BP 2170 Yaoundé - Messa, Tél. : 222 23 29 20 / 222 23 29 22, 22 23 29 25 Fax : 222 23 29 23, Site Web : www.cename.org; E-mail : contact@cename.org, Et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses : http://www.marchespublics.cm au http://www.marchespublics.cm au http://www.marchespublics.cm au http://www.publication.du présent avis au journal des marchés (JDM) OU COLEPS, dès publication du présent avis.

8. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général de la CENAME sis au siège de la CENAME à Yaoundé, BP 2170 Yaoundé - Messa, Tél. : 222 23 29 20 / 222 23 29 22, 222 23 29 25 Fax : 222 23 29 23, Site Web : www.cename.org; e-mail : contact@cename.org, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme de quatre-vingt mille (80 000) francs CFA, payable dans le compte numéro 33598860001-94 intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP » domicilié à la BICEC - Cameroun.

9. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un (01) original et six(06) copies marquées comme telles), seront déposées contre récépissé au Secrétariat du Directeur Général de la CENAME, Tél. : 222 23 29 20 / 22 23 29 222, 222 23 29 25 Fax : 222 23 29 23, au plus tard le 1 4 MARS 2024 14 heures et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/CEN/CIPM/2024 DU 0 8 FEV 2024 , RELATIF A LA COUVERTURE ET GARANTIE DES RISQUES PORTANT SUR LA MALADIE ET FRAIS FUNERAIRES POUR LE PERSONNEL ET FAMILLE (LOT UNIQUE) DE LA CENAME « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le montant du cautionnement provisoire est de un million huit cent mille (1 800 000) francs CFA.

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de un million huit cent mille (1 800 000) francs Cfa, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée conformément à la réglementation en vigueur, d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

14

12. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en deux phases.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives et techniques aura lieu le 4 MARS 20215 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la CENAME dans la salle des réunions de la CENAME. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une bonne connaissance de l'offre.

13. DUREE D'EXECUTION

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations est de trente-six (36) mois après notification de l'ordre de service de démarrage des prestations du marché et divisé en trois (03) tranches ainsi qu'il suit :

- Tranche ferme : période de douze (12) mois ;
- Tranche conditionnelle n°01 : période de douze (12) mois ;
- Tranche conditionnelle n°02 : période de douze (12) mois.

14. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées selon la notation par points, conformément aux critères ci-après :

14.1 Critères éliminatoires :

- > Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence d'une pièce administrative ou non conforme aux prescriptions du DAO, après un délai de quarante-huit (48) heures accordé à l'ouverture des plis;
- > Absence de l'offre financière témoin :
- Fausse(s) déclaration(s) ou pièce(s) falsifiée(s);
- Absence de l'agrément du MINFI dans la branche concernée ;
- Absence de l'attestation d'adhésion au code CIMA certifiant que le soumissionnaire n'est soumis à aucune procédure de redressement, de sauvegarde ou de surveillance particulière :
- > Présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- Score inférieur à 75 points sur l'ensemble des critères essentiels;
- Non-conformité aux Termes de Références :
- Non-conformité de la proposition financière au modèle proposé par le dossier d'appel d'offres.

14.2 Critères essentiels

Critères	Notation (points)
Présentation générale de l'offre	3
Références générales du soumissionnaire	10
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années	25
Description détaillée des garanties offertes	10
Modalités de mise en jeu de la garantie	22
Couverture des engagements réglementés	10
Couverture de la marge de solvabilité	10
Cadence de règlement des sinistres au cours des cinq dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 5 ans d'âge	6
Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité	4
Total Compagnition of the	100

Seules les offres ayant obtenu au moins un score de 75 points sur l'ensemble des critères essentiels tels que déclinés dans la grille d'évaluation en annexe du présent dossier d'appel d'offres seront retenues pour l'évaluation des offres financières.



La note financière « NF » sera calculée selon la formule suivante :

NF = Mn x 100 Moc

Avec « Mn » le montant de l'offre complète, conforme et moins disante et « Moc » le montant de l'offre considérée.

La note finale sera calculée de la manière suivante : 70% de la note Technique + 30% de la note Financière.

15. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux-disante, par combinaison des critères techniques et financiers.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général de la CENAME, sis au siège de la CENAME à Yaoundé, BP 2170 Yaoundé - Messa, Tél. : 222 23 29 20 / 222 23 29 22, 22 23 29 25 Fax : 222 23 29 23, Site Web : www.cename.org; E-mail : contact@cename.org.

18. ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email desi@minmap.cm.

19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48. Pour la **CONAC : 1517.**

Yaoundé, le 0 8 FEV 2024

Le Directeur Général,

AMPLIATIONS:

- ARMP :
- MINMAP :
- P/CIPM-CENAME:
- AFFICHAGE:
- ARCHIVES.

Dr SALIHOU SADOU

